

Mallette du Dirigeant (MDD) 2019 Module 12 (Ressources humaines et management) :

Protection sociale de l'entrepreneur et de son conjoint (2j)

Objectifs :

- Comprendre et maîtriser sa protection sociale
- Appréhender les principes de base du régime obligatoire et complémentaire
- Connaître les possibilités de couverture en fonction de son statut
- Anticiper les difficultés financières liées à un problème de santé
- Appréhender le statut de son conjoint

Programme :

Protection sociale du chef d'entreprise :

- L'organisation de la protection sociale obligatoire des indépendants :
 - Être informé des démarches liées au changement de statut social,
 - Connaître ses droits en termes de prestations familiales et prestations maladie.
- Préparer sa retraite :
 - Comprendre le fonctionnement de la retraite obligatoire,
 - Prévoir une retraite facultative.
- Calculer les cotisations sociales obligatoires :
 - Apprendre les bases de calcul des cotisations sociales,
 - Visualiser un échéancier des cotisations sociales,
 - Connaître les exonérations de charges sociales.
- La complémentaire santé :
 - Pourquoi faut-il une complémentaire santé, une protection arrêt de travail ?
 - Quelles questions poser pour faire le bon choix ?
 - Le management et la fin de la relation,
 - Les différents modes de management,
 - Les obligations de l'employeur,
 - Le statut du conjoint.

Entrepreneurs, les risques que vous devez d'assurer :

- Risques auxquels l'entreprise est exposée :
 - Les risques de Responsabilité,
 - La Responsabilité Civile professionnelle,
 - Les risques de dommage aux biens (vol, incendie, bris de matériels,..)
 - La couverture des pertes d'exploitation,
 - Les assurances de véhicule,
 - L'incapacité temporaire ou définitive d'un homme clé,
 - Les obligations de Prévoyance prévues.

- Risques auxquels le dirigeant est exposé :
 - La maladie, l'accident du dirigeant,
 - La Responsabilité Civile des Dirigeants Sociaux,
 - La protection juridique du dirigeant,
 - La perte d'emploi du dirigeant,
 - Le décès d'un associé.

Validation de la formation :

Une attestation de stage est remise aux stagiaires.